

Alger, le 02-07-89

027

Procuration

Je soussigné, Bugingo Fulgence
étudiant à l'E.N.T.P de Kouba, atteste
par la présente, que l'étudiant à la
même école NSENGIYUNVA Jean Pierre
est autorisé à toucher la somme de
cent cinquante dollars (100 \$ USA) pour
la période de Janvier - Mars 1989.

Bugingo Fulgence

